

Comment la pêche industrielle européenne pille les eaux d'Afrique de l'ouest



De plus en plus de bateaux de pêche industriels européens opèrent dans les eaux des pays en développement, menaçant les ressources des pêcheurs locaux, qui dépendent directement du poisson pour vivre et se nourrir, eux et leurs familles.

M. Ameth Wade, du Sénégal et M. Harroune Ismael Lebaye, de Mauritanie, sont les témoins de la diminution des populations de poissons et de la destruction

des ressources marines, au profit d'opérateurs étrangers. Ils sont les victimes du pillage de leurs ressources, sans compensation aucune. Leurs voix doivent être entendues, dans le débat actuel sur la réforme de la politique commune des pêches européennes, qui encadre la pêche des bateaux européens, dans et hors des eaux européennes.

L'Europe exporte sa capacité de pêche, notamment en Afrique de l'ouest

Les flottes européennes peuvent capturer deux à trois fois plus de poissons que le niveau qui serait durable. Dans les eaux européennes, près de 9 espèces sur 10 sont surexploitées ou au bord de la surexploitation. Plutôt que de résoudre le problème de la surpêche dans ses eaux, l'Union Européenne a délocalisé sa capacité de pêche, pour satisfaire une demande en produits de la mer en hausse constante et pour maintenir l'activité de ses flottes.

Dans le cadre de la Politique commune des pêches, l'Union Européenne a donc mis en place un système d'accords de pêche avec des pays tiers. L'UE a actuellement 16 accords de partenariat de pêche, dont 7 avec des pays d'Afrique de l'Ouest. Ces accords de partenariat sont le plus généralement négociés dans l'opacité la plus totale, avec des gouvernements souvent fortement corrompus. L'Union Européenne pourrait être accusée d'attitude quasi colonialiste dans le domaine de la pêche, pillant les eaux des pays les plus pauvres, pour satisfaire une demande en poisson en hausse constante tout en s'enrichissant. Les bateaux industriels qui opèrent dans ces zones sont généralement plus longs que des terrains de football (100 mètres) et aspirent littéralement le fond des océans.

Cette situation est extrêmement préoccupante, non seulement au plan environnemental, mais aussi au plan social : pour de nombreuses communautés locales le poisson représente la source principale de protéines animales et la pêche permet d'assurer un



SOS OCEANS

GREENPEACE

revenu à un grand nombre de personnes, par exemple 600 000 emplois rien qu'au Sénégal.

718 navires de l'Union européenne pêchent à l'extérieur des eaux européennes, dont notamment :

- 424 sous pavillon espagnol soit 59 % de la flotte extérieure totale,
- **100 navires pour la France (14 %)**,
- 73 pour le Portugal (10 %)
- 52 pour l'Italie (7 %).

La flotte européenne prend environ 1,2 millions de tonnes de poissons par an en dehors des eaux de l'UE, soit un quart des captures européennes. On estime les captures européennes dans les eaux du Maroc et de la Mauritanie à 235 000 tonnes annuelles mais on ne connaît pas la totalité des captures au large de l'Afrique de l'Ouest.

Les demandes de Greenpeace dans le cadre de la réforme de la Politique commune des pêches

Les règles qui s'appliquent dans les eaux européennes pour encadrer la pêche devraient s'appliquer dans toute autre partie du monde. Greenpeace fait campagne pour que le nouveau texte de la réforme de la politique commune des pêches contienne:

- Des objectifs contraignants de réduction des flottes nationales, pour que le nombre de bateaux et leur capacité soit en rapport avec la ressource,
- La capacité pour les états de pouvoir restreindre ou interdire la pêche dans certaines zones désignées, pour en faire des zones protégées,
- Des quotas qui respectent les préconisations des scientifiques,
- Des exigences de transparence et de traçabilité dans la gestion des pêcheries.

Greenpeace propose l'abandon progressif des accords en cours et leur remplacement par des accords d'approvisionnement durables là où l'UE ne peut pas être auto suffisante, dans le cadre d'un modèle d'accord de partenariat et de développement plus large. L'UE doit aider à renforcer les capacités locales des pays en voie de développement pour une gestion durable de la pêche. L'objectif doit être d'assurer des revenus aux populations locales et des emplois, de garantir le droit d'accès aux ressources, d'assurer la sécurité et souveraineté alimentaire des populations.

Les représentants des pêcheurs africains :

M. Ameth Wade habite à Joal au Sénégal. Il est issu d'une famille qui pêche depuis des générations. Après ses études secondaires, il a commencé à pêcher pour subvenir aux besoins de sa famille. Il utilise des méthodes de pêche traditionnelles et artisanales, filets ou hameçons. M. Wade est le secrétaire général et le porte-parole de l'organisation des pêcheurs professionnels de Joal. La pêche est son unique source de revenus.

Au Sénégal, la pêche artisanale représente 80 % des prises locales.

60 % des produits de la mer pêchés est envoyé en Europe. Un Sénégalais sur six travaille dans le secteur de la pêche. On estime à 600 000 le nombre d'emplois directs et indirects liés au secteur dont les 2/3 sont des femmes.





SOS OCEANS

GREENPEACE

Le volume de prise entre 1994 et 2005 est passé de 95 000 tonnes à 45 000 tonnes. La FAO déclare la plupart des ressources halieutiques surexploitées dans cette zone.



M. Harroune Ismael Lebaye est issu d'une famille de pêcheurs. Il pêche de façon traditionnelle, et est particulièrement expérimenté sur la pêche aux poulpes. Il prend part aux discussions sur la pêche avec le gouvernement et assure le lien avec la FNP, la fédération nationale des pêcheurs de Mauritanie. De part son expérience, il est contre tout modèle d'accord de pêche avec d'autres pays. Selon lui, ce système ne bénéficie pas au secteur local.

La pêche en Mauritanie

Le secteur de la pêche est moins développé en Mauritanie qu'au Sénégal. L'UE a des accords de pêche avec la Mauritanie depuis 1987, l'UE a payé jusqu'à maintenant 80 millions d'€ avec la Mauritanie, ce qui en fait le plus important accord de pêche. 130 navires de 12 pays européens sont actuellement autorisés à pêcher dans les eaux mauritaniennes (crustacés, calmar, poulpe), le thon, des espèces pélagiques comme le maquereau, le merlu noir et d'autres espèces de fond.